

LA QUALITÉ DE VIE DANS LES TERRITOIRES FRANÇAIS¹

Robert Reynard

Insee

Les travaux réalisés par l’Insee en 2014 sur les indicateurs territoriaux de qualité de vie couvrent un nombre important de dimensions, qui concernent à la fois les conditions socio-économiques et les aspects plus qualitatifs de la vie quotidienne. Les indicateurs fournissent des mesures finement localisées et permettent ainsi de mieux comprendre les facteurs de différenciation des territoires.

Une typologie met en évidence huit grands types de territoires au plan national, qui se distinguent à la fois par les conditions de vie de leurs habitants (emploi, revenus, santé, éducation, etc.) et par les aménités que les territoires offrent à leur population (cadre de vie, accès aux services, transports, etc.). La nouvelle représentation de la France qui en résulte constitue une aide précieuse à la décision pour ceux qui ont en charge les politiques visant l’égalité des territoires.

Mots clés : qualité de vie, conditions de vie, territoires, bassins de vie.

Dans le prolongement des recommandations du rapport de la Commission sur la mesure des performances économiques et du progrès social publié en septembre 2009 (Stiglitz, Sen et Fitoussi, 2009), plusieurs travaux ont été engagés par l’Insee au plan national et ont fait l’objet de nombreuses publications ou mises en ligne de nouvelles données², tant sur les questions liées au PIB que sur le développement durable et la qualité de vie.

1. Le présent article reprend et développe les travaux présentés dans Reynard et Vialette (2014). Cet article présente le point de vue de son auteur et n’engage pas l’Insee.

2. http://www.insee.fr/fr/publications-et-services/default.asp?page=dossiers_web/stiglitz/performance_eco.htm

Concernant la qualité de vie, outre l'intérêt de disposer à la fois de mesures « objectives » et « subjectives », les recommandations du rapport Stiglitz stipulent également la nécessité d'intégrer le fait que la qualité de vie est multi-dimensionnelle, qu'elle doit prendre en compte au mieux différents aspects tels que la santé, l'éducation, les revenus, les liens sociaux, la vie citoyenne, etc. L'objectif est notamment d'étudier les liens entre ces différentes dimensions, afin de repérer les cumuls de difficultés, que ce soit au niveau des individus ou à l'échelle des régions et des territoires.

Les travaux réalisés par l'Insee sur les indicateurs territoriaux de qualité de vie s'inscrivent dans une démarche qui vise à disposer de mesures « objectives » de la qualité de vie et à les décliner localement. En effet, la mesure subjective du « bien-être ressenti » est plus difficile à appréhender au niveau territorial, car elle passe nécessairement par une enquête directe auprès des individus, ce qui suppose des coûts de collecte très élevés, si l'on vise des résultats significatifs à des niveaux géographiques fins. Une enquête nationale sur la qualité de vie a été réalisée par l'Insee en 2011 auprès d'un échantillon de 10 000 personnes, mais elle ne délivre que des résultats au plan national (Amiel, Godefroy et Lollivier, 2013).

1. Objectifs poursuivis et choix méthodologiques

Les investigations réalisées par l'Insee en 2014 ont pris en compte les approches déjà existantes, qu'il s'agisse des fondements théoriques développés par Armatya Sen sur les « capacités » ou des travaux empiriques déjà réalisés au niveau régional ou local (à titre d'exemple, on peut consulter à ce sujet les travaux de la Région Nord-Pas-de-Calais sur la déclinaison territoriale de l'indicateur de développement humain³). Au niveau international, le projet concomitant de l'OCDE, « Comment va la vie ? » (Better Life Index) visant à produire un indicateur dans un premier temps à l'échelle des pays (OCDE, 2011), puis des régions (OCDE, 2014), constitue également une avancée importante dans la mise à disposition d'indicateurs de qualité de vie objectifs et territorialisés.

Le projet de l'Insee sur les indicateurs territoriaux de qualité de vie poursuit plusieurs finalités : quantifier des déterminants objec-

3. <http://www.nordpasdecals.fr/upload/docs/application/pdf/2012-06/note24.pdf>

tifs de qualité de vie, en cherchant à couvrir un nombre important de dimensions, tout en sélectionnant un nombre limité d'indicateurs pertinents, permettre des comparaisons entre territoires selon des mailles géographiques relativement fines, et, si possible, fournir une mesure des évolutions dans le temps, afin d'apprécier les dynamiques territoriales en matière de qualité de vie.

Le choix des dimensions s'est appuyé sur les domaines pris en compte dans des travaux antérieurs, notamment ceux réalisés par l'OCDE, complétés par l'Insee. Par exemple, la dimension de l'égalité entre les femmes et les hommes n'est pas toujours prise en compte dans les travaux sur la qualité de vie, mais a été retenue par l'Insee.

Les dimensions prennent en compte les conditions de vie matérielles, mais aussi le contexte qualitatif de la vie quotidienne. Ainsi, la qualité de vie peut être approchée à la fois par des caractéristiques individuelles, en lien avec des critères socio-économiques (revenus, emploi, logement, etc.) et par les aménités du cadre de vie dans les territoires (accès aux équipements et aux services, qualité de l'environnement, liens sociaux, etc.). Au final, ce sont 14 dimensions qui ont été retenues, couvrant la plupart des aspects de la vie sociale : accessibilité aux équipements, culture-sports-loisirs-vie associative, éducation, égalité femmes-hommes, emploi-travail, environnement, équilibre travail-vie privée, logement, relations sociales, revenus, santé, sécurité, transports, vie citoyenne.

Une fois les dimensions sélectionnées, l'étape suivante consiste à identifier, pour chaque dimension, un nombre restreint d'indicateurs, sous des contraintes parfois inconciliables : en premier lieu, que les indicateurs retenus reflètent au mieux et de la manière la plus objective possible la dimension identifiée, ensuite, qu'ils soient disponibles au niveau communal, non pour être analysés à cette échelle, mais pour permettre des regroupements sur des périmètres territoriaux à géométrie variable (« zonages à façon »), enfin, qu'ils offrent la possibilité de mesurer des évolutions dans le temps, sur un pas d'environ dix ans. Ces deux derniers impératifs, de comparaisons spatiale et temporelle, ont pu conduire, faute de disponibilité de l'information, à renoncer à certains indicateurs dont la pertinence semblait pourtant meilleure, par exemple dans les domaines des relations sociales, de la santé ou de la sécurité. Les indicateurs mobilisés figurent dans le tableau 1.

Tableau 1. Les indicateurs retenus

Accessibilité aux équipements

Part de la population ayant accès en moyenne aux 21 équipements de la gamme de proximité en 7 minutes ou moins (en %)

Part de la population ayant accès en moyenne aux 12 équipements de la gamme intermédiaire en 15 minutes ou moins (en %)

Culture – Sports – Loisirs – Vie associative

Part de la population ayant accès à un cinéma en 15 minutes ou moins (en %)

Part des 20-60 ans détenant une licence dans un club sportif (en %)

Éducation

Part des 20 ans ou plus ayant au moins le baccalauréat (taux standardisé selon l'âge en %)

Part des 20-29 ans ayant au moins le baccalauréat (en %)

Égalité hommes-femmes

Écart entre le taux d'emploi des femmes et celui des hommes pour les 25-54 ans (valeur absolue, en points)

Écart relatif entre le salaire net horaire moyen des femmes et celui des hommes (valeur absolue, en %)

Emploi – travail

Taux d'emploi des 25-54 ans (en %)

Part des salariés en emploi stable (CDI ou fonction publique) (en %)

Part des 18-25 ans en emploi ou en formation (en %)

Salaire net horaire moyen des salariés à temps plein (base 100 Métropole)

Part des chômeurs de longue durée (plus d'un an) dans la population active de 15-64 ans (en %)

Part des chômeurs dans la population active de 15-64 ans (en %)

Niveau d'inadéquation, au regard des catégories sociales, des emplois du territoire et de la population active occupée (en %)

Environnement

Part des espaces artificialisés dans le territoire (en %)

Équilibre travail – vie privée

Part des actifs occupés résidant à 30 minutes ou moins de leur lieu de travail (en %)

Logement

Part de la population vivant dans un logement en situation de sur-occupation (résidences principales occupées par 2 personnes ou plus) (en %)

Part de la population vivant dans un logement sans salle de bain (en %)

Relations sociales

Part des personnes de 75 ans ou plus vivant seules (en %)

Part des familles monoparentales (en %)

Revenus

Part des foyers fiscaux imposés (en %)

Revenu net imposable moyen annuel par foyer fiscal (base 100 Métropole)

Revenu disponible médian par unité de consommation

Santé

Indice comparatif de mortalité globale (base 100 France)

Accessibilité potentielle localisée aux médecins généralistes libéraux (nombre de médecins en ETP pour 100 000 habitants)

Part de la population ayant accès en moyenne à un médecin généraliste et à une pharmacie en 10 minutes ou moins (en %)

Sécurité

Part de la population vivant dans une commune avec au moins un établissement SEVESO seuil haut (en %)

Transports

Part des transports en commun dans les déplacements domicile-travail au lieu de résidence (en %)

Vie citoyenne

Taux de participation électorale au 1er tour de l'élection présidentielle (en %)

Part de la population couverte par un agenda 21 de « proximité » (en %)

La question de l'indicateur synthétique (ou composite) s'est immédiatement posée : comment agréger une information établie sur une trentaine d'indicateurs, pour en fournir un résumé plus lisible ? L'indice de développement humain (IDH), développé initialement par le PNUD, est calculé par la moyenne de trois indicateurs élémentaires (revenu, santé, éducation). Même s'il fournit une représentation simplifiée, sur laquelle il est plus facile de communiquer, ce mode de calcul d'indicateur composite ne fait pas l'unanimité. D'une part, il revient à considérer que les dimensions sont « échangeables » : pour un même niveau d'IDH donné, on peut compenser un revenu plus faible par un niveau de santé ou d'éducation plus élevé, mais le poids accordé à chacune de ces trois dimensions ne trouve pas de justification autre que statistique...

Cette question de la pondération entre les dimensions ou les indicateurs élémentaires est d'autant plus problématique que les indicateurs recouvrent des dimensions hétérogènes, qui peuvent se distribuer spatialement selon des corrélations négatives. Ainsi, un territoire peut être bien positionné sur certaines dimensions de qualité de vie et en retard sur d'autres. Selon le poids accordé à l'une ou l'autre dimension, la valeur prise par l'indice synthétique sera évidemment différente. À l'inverse, on pourrait souligner que, si tous les indicateurs étaient très bien corrélés entre eux, il suffirait de n'en retenir qu'un seul, celui qui résume le mieux tous les autres (par exemple le revenu pour les indicateurs socio-économiques).

Par ailleurs, le risque est grand que l'indicateur composite soit interprété comme un classement, une forme de « palmarès » des territoires, dont les médias sont friands, mais qui masque souvent la complexité des phénomènes et la diversité des situations dans les territoires. C'est pourquoi l'Insee a choisi de ne pas construire d'indicateur composite, mais plutôt de réaliser une typologie des territoires, pour synthétiser l'information, tout en mettant en évidence les différenciations territoriales.

Le choix de la maille géographique est une question récurrente pour tous ceux qui traitent des données localisées, qu'ils soient géographes, sociologues ou économistes. Un découpage trop grossier (région ou département) risque de masquer des phénomènes essentiels internes aux espaces analysés. À l'inverse, un découpage trop fin (commune ou canton) risque de fournir une représentation trop émiettée ou pointilliste, difficilement interprétable, et

peut se heurter à des questions de secret statistique ou de fiabilité, de robustesse et de significativité des indicateurs.

L'échelle retenue par l'Insee est celle des territoires de vie, qui partitionnent la France métropolitaine en 2 677 entités. Les territoires de vie s'appuient sur le découpage de l'Insee en bassins de vie, qui sont constitués d'unités urbaines entières et de communes environnantes, et sont définis comme les plus petits territoires, organisés autour de pôles, au sein desquels la population a accès aux équipements et services les plus courants. Les territoires de vie découpent les bassins de vie de plus de 50 000 habitants selon une démarche similaire, pour mieux rendre compte de la diversité de la qualité de vie au sein des bassins les plus urbanisés. Cependant, le maillage obtenu reste très hétérogène d'un point de vue démographique : les territoires de vie ruraux les moins peuplés comptent environ 2 000 habitants, répartis sur plusieurs communes, tandis qu'en zone urbaine dense, les villes centres des grandes agglomérations (Paris, Marseille, Lyon, etc.) et les communes de banlieue les plus peuplées constituent à elles seules un territoire de vie.

2. Les facteurs de différenciation des territoires

Le premier facteur de différenciation des territoires, selon les indicateurs retenus, est d'ordre socio-économique. Les territoires qui accueillent les populations les plus favorisées cumulent souvent des niveaux de diplôme et des taux d'emploi élevés. Ils se situent principalement dans les grandes métropoles ou à proximité. À l'inverse, d'autres territoires concentrent des difficultés économiques et, par là, sociales : fort chômage de longue durée, bas revenus, faibles niveaux de diplôme et une moins bonne insertion professionnelle des jeunes. Ce sont souvent d'anciens territoires industriels, mais aussi des zones urbanisées du sud de la France et des zones rurales plutôt isolées.

Ces effets cumulatifs sont accentués ou atténués par l'accessibilité aux services et aux équipements que facilitent la densité de population et les voies de communication. Cette grille de lecture mérite toutefois d'être nuancée, car certains territoires ruraux, littoraux ou montagnards, bénéficiant d'une économie touristique dynamique, offrent également de nombreux emplois et services à leur population, se rapprochant ainsi de certains territoires urbains.

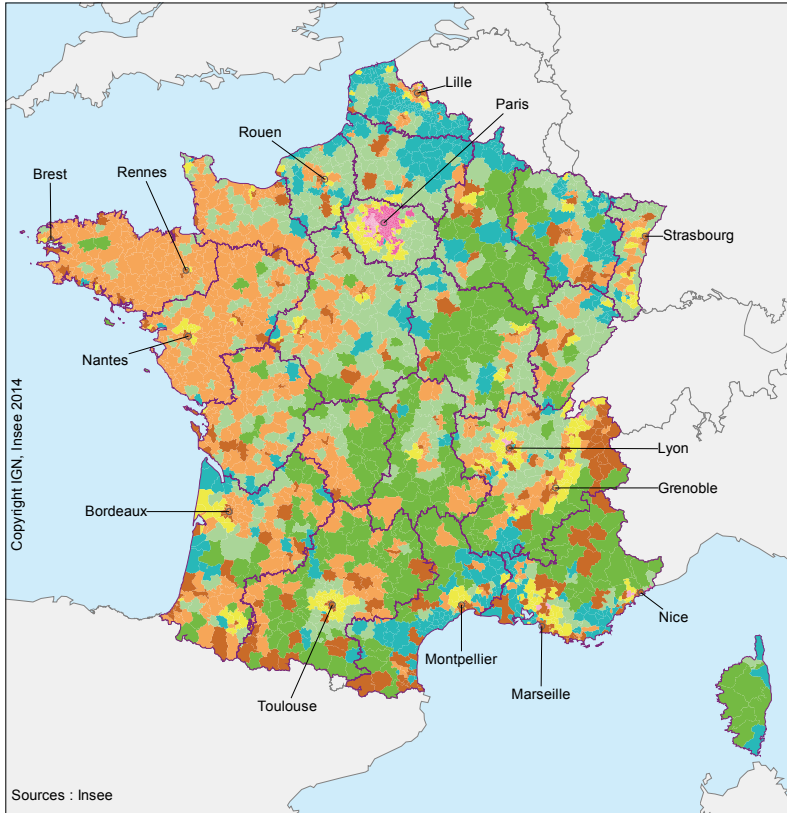
Les territoires se différencient aussi assez nettement selon les caractéristiques qualitatives de l'environnement et du cadre de vie, qui opposent classiquement les espaces urbains et ruraux. Ainsi la proximité des espaces naturels et les caractéristiques des logements (fréquemment des maisons individuelles, de surcroît assez spacieuses) concourent nettement à la qualité de vie dans les territoires ruraux, par comparaison aux territoires urbains. Ces derniers subissent en outre certains inconvénients de l'urbanisation tels que la pollution ou la congestion, même si peu d'indicateurs sont disponibles à ce niveau géographique pour mesurer ces dimensions.

Au-delà de ces différences de qualité de vie liées directement ou indirectement au niveau de vie et à l'urbanisation, de nombreux aspects sociétaux, en lien avec le mode de vie, différencient également les territoires. Ainsi, dans certains d'entre eux, la cohésion sociale est plus forte à travers une plus grande implication collective dans la vie associative et citoyenne. Dans d'autres, la part des personnes âgées vivant seules est assez élevée, cet isolement pouvant nuire à leur qualité de vie. Et si les métropoles sont en général en position favorable sur le plan économique, beaucoup souffrent d'inégalités sociales importantes ou de situations difficiles (familles monoparentales, sur-occupation des logements, notamment). Enfin, la question de la santé joue un rôle important dans la qualité de vie, à travers la surmortalité qui touche les habitants de certains territoires, notamment dans le Nord de la France.

En définitive, la trentaine d'indicateurs de qualité de vie mobilisée par l'Insee dessine une France assez morcelée, mais fait aussi apparaître des continuités géographiques relativement nettes. Ce découpage est original par rapport aux représentations habituelles des inégalités territoriales, car il prend en compte des dimensions qualitatives, qui concernent le cadre de vie et le mode de vie et vont au-delà des aspects purement économiques. De façon schématique, une typologie statistique permet d'identifier huit grands types de territoires combinant les différentes dimensions observées.

Huit grands types de territoires français (Carte, tableaux 2 et 3).

Carte. Les huit types de territoires de vie



- Type 1 : très urbanisés, plutôt favorisés mais avec des difficultés sociales et des emplois souvent éloignés
- Type 2 : plutôt favorisés, à l'accès aux équipements rapide, avec des difficultés socio-économiques
- Type 3 : denses et riches, mais présentant d'importantes disparités femmes/hommes
- Type 4 : plutôt aisés, éloignés de l'emploi, situés surtout dans le périurbain
- Type 5 : plutôt denses, en situation peu favorable
- Type 6 : bourgs et petites villes en situation intermédiaire
- Type 7 : isolés, peu urbanisés, hors influence des grands pôles
- Type 8 : autour de villes moyennes, offrant emplois et conditions de vie plutôt favorables

Tableau 2. La caractérisation des huit types de territoire

	Territoires de vie très urbanisés, plutôt favorisés mais avec des difficultés sociales et des emplois souvent éloignés	Territoires de vie plutôt favorisés, à l'accès aux équipements rapide mais avec des difficultés socio-économiques	Territoires de vie denses et riches, présentant d'importantes disparités femmes / hommes	Territoires de vie plutôt aisés, éloignés de l'emploi, situés surtout dans le périurbain	Territoires de vie plutôt denses, en situation peu favorable	Territoires de vie de bourgs et petites villes en situation intermédiaire	Territoires de vie isolés, peu urbanisés, hors de l'influence des grands pôles	Territoires de vie autour de villes moyennes, offrant des emplois et des conditions de vie plutôt favorables	Moyenne des territoires de vie de métropole
Part de la population ayant accès en moyenne aux 12 équipements de la gamme intermédiaire en 15 minutes ou moins (en %)	99,7	96,9	99,4	96,2	94,5	85,2	67,3	93,3	90,8
Part des 20 ans ou plus ayant au moins le baccalauréat (taux standardisé selon l'âge en %)	46,9	45,9	70,2	52,7	34,4	35,8	37,9	39,3	41,3
Part des chômeurs de longue durée (plus d'un an) dans la population active de 15-64 ans (en %)	5,1	5,2	2,8	3,0	6,9	4,0	4,2	3,6	4,4
Part des espaces artificialisés dans le territoire (en %)	74,9	36,2	51,9	21,7	17,5	5,0	1,5	8,9	19,2
Part des actifs occupés résidant à 30 minutes ou moins de leur lieu de travail (en %)	48,1	85,7	55,2	69,3	78,7	68,5	78,3	82,2	74,6
Part de la population vivant dans un logement en situation de suroccupation (résidences principales occupées par 2 personnes ou plus) (en %)	21,7	7,6	8,0	4,5	6,3	3,9	4,0	3,0	6,0
Indice de revenu net imposable moyen annuel par foyer fiscal (base 100 métropole)	107,2	95,4	211,6	130,6	82,8	92,0	79,4	93,8	98,1
Indice comparatif de mortalité globale (base 100 France)	92,5	96,6	80,6	90,5	115,1	107,9	105,0	100,1	101,7

Lecture : une valeur dans une case verte indique un positionnement favorable à la qualité de vie, et inversement pour une case de couleur saumon.

Champ : 2 677 territoires de vie de France métropolitaine.

Sources : voir méthodologie détaillée sur insee.fr

Tableau 3. Nombre de territoires de vie et population de chaque type

	Nombre de territoires de vie	Population 2011	
		En millions	En %
Type 1 : très urbanisés, plutôt favorisés mais avec des difficultés sociales et des emplois souvent éloignés	204	9,0	14,3
Type 2 : plutôt favorisés, à l'accès aux équipements rapide, avec des difficultés socio-économiques	319	15,8	25,0
Type 3 : denses et riches, mais présentant d'importantes disparités femmes/hommes	46	1,0	1,7
Type 4 : plutôt aisés, éloignés de l'emploi, situés surtout dans le périurbain	318	5,3	8,3
Type 5 : plutôt denses, en situation peu favorable	388	9,0	14,3
Type 6 : bourgs et petites villes en situation intermédiaire	496	7,8	12,4
Type 7 : isolés, peu urbanisés, hors influence des grands pôles	261	3,0	4,8
Type 8 : autour de villes moyennes, offrant emplois et conditions de vie plutôt favorables	645	12,1	19,2
France métropolitaine	2 677	63,1	100,0

Source : Insee.

Premier type : des territoires très urbanisés, plutôt favorisés, mais avec des difficultés sociales et des emplois souvent éloignés.

La première catégorie de territoires est localisée en Île-de-France (hormis le sud-ouest de Paris) et dans le Genevois français (en rose foncé sur la carte : 9 millions d'habitants). Elle se caractérise par une forte densité de population, un accès aux équipements et services très rapide et une utilisation fréquente des transports en commun (hormis dans les zones frontalières). Les revenus et les salaires moyens y sont plutôt élevés et les emplois stables. Les disparités entre les femmes et les hommes sont relativement réduites. Néanmoins, ce tableau flatteur est à nuancer par l'importance du chômage de longue durée, des conditions de logement souvent peu confortables et un lien social qui peut être malmené (part des familles monoparentales et des personnes âgées vivant seules). Enfin, l'accès aux soins peut poser problème, la présence de médecins généralistes étant relativement faible au regard de

l'importance de la population. Malgré ce constat, l'indice de mortalité globale reste très favorable.

Deuxième type : des territoires plutôt favorisés, à l'accès aux équipements rapide mais avec des difficultés socio-économiques.

Regroupant la plupart des métropoles régionales (Lyon, Marseille, Lille, Toulouse, Bordeaux, Nantes, etc.), certains territoires de plus petite taille ainsi que des zones touristiques de montagne (en marron sur la carte : 15,8 millions d'habitants), ce type conjugue à la fois une rapide accessibilité aux équipements et services et une densité de médecins généralistes importante au regard de la population. L'adéquation des emplois par rapport aux catégories sociales des actifs est bonne et ceux-ci sont relativement proches du lieu de résidence. Cependant, à l'instar d'autres territoires urbains, les situations sociales difficiles sont également présentes (familles monoparentales, suroccupation des logements). Les zones de montagne orientées vers le tourisme se rapprochent des métropoles régionales, par des conditions socio-économiques et d'accès aux équipements favorables. Mais les emplois y sont moins fréquemment stables, du fait de la saisonnalité de l'activité touristique.

Troisième type : des territoires denses et riches, mais présentant d'importantes disparités entre les femmes et les hommes.

Principalement localisés au sud-ouest de Paris et au nord-ouest de Lyon (en rose clair sur la carte : un million d'habitants), certains territoires concentrent de hauts revenus et une population diplômée (70 % détiennent au moins le baccalauréat). En lien avec la forte densité de population, les transports en commun y sont développés et les équipements et services facilement accessibles. Le taux d'activité est élevé avec des emplois stables, mais souvent éloignés, car l'adéquation des emplois offerts sur place, au regard des catégories sociales des résidents, est faible. Ces territoires sont marqués par d'importantes disparités entre les femmes et les hommes, que ce soit en termes de taux d'emploi, mais surtout en termes de rémunération (en moyenne 33 % d'écart). En effet, ces territoires concentrent beaucoup de cadres et de professions supérieures, qui restent les catégories les moins féminisées.

Quatrième type : des territoires plutôt aisés, éloignés de l'emploi, situés surtout dans le périurbain.

Certains territoires (en jaune sur la carte : 5,3 millions d'habitants), situés en périphérie des grands pôles urbains, présentent des caractéristiques favorables, que ce soit en matière d'emploi (taux d'emploi élevés, y compris pour les jeunes souvent diplômés, peu de chômage, emplois stables), mais aussi en termes de revenus, de confort des logements et de liens sociaux. De plus, la participation à la vie citoyenne y est particulièrement développée. En revanche, l'emploi est éloigné du domicile (plus d'une heure de trajet aller-retour pour un tiers des actifs) et l'adéquation entre emplois offerts et actifs résidents est défavorable. Les disparités femmes/hommes sont marquées en termes de taux d'emploi et plus encore en termes de rémunération. Enfin, le temps d'accès à certains équipements culturels, par exemple le cinéma, reste élevé.

Cinquième type : des territoires plutôt denses, en situation peu favorable.

Ces territoires cumulent des positions relatives peu favorables sur plusieurs dimensions de la qualité de vie (en bleu sur la carte : 9 millions d'habitants). Les indicateurs liés au marché du travail sont tous parmi les plus mal orientés : faible taux d'emploi (moins de 80 % parmi les 25-54 ans), notamment pour les femmes, difficultés d'insertion des jeunes, fort chômage de longue durée. Les revenus moyens y figurent donc parmi les plus faibles (17 % de moins que la moyenne nationale). S'ajoutent des temps d'accès aux équipements plus élevés, des logements moins confortables, un certain isolement des personnes âgées et une faible implication sociale et citoyenne. La plupart des territoires concernés sont concentrés au Nord et à l'Est de la France, où ils recouvrent d'anciens pôles industriels ou miniers (Douai-Lens, Béthune, Thionville, ...) mais également dans le Sud-Est, particulièrement en Languedoc-Roussillon (Carcassonne, Béziers, Alès, ...). Dans le Nord, on peut noter de surcroît une mortalité relative plus élevée.

Sixième type : des bourgs et petites villes en situation intermédiaire.

Tout comme la classe précédente, la sixième catégorie de territoires cumule des indicateurs peu favorables à la qualité de vie (en vert clair sur la carte : 7,8 millions d'habitants). Elle s'en distingue toutefois par un caractère moins urbain (plus faible niveau d'artificialisation des sols), moins de familles monoparentales et très peu de personnes vivant dans des logements suroccupés. L'accès aux

équipements y est également moins rapide et la densité de médecins généralistes plus faible. Cependant la situation de ces territoires est plus favorable en termes d'emploi (taux d'activité plus élevé) même si l'emploi peut être plus distant et sa rémunération plus faible. Ce type de territoire est principalement présent dans le Bassin parisien et le quart nord-est de la France.

Septième type : des territoires isolés, peu urbanisés, hors de l'influence des grands pôles.

Certains territoires, parfois montagneux, proposent une plus faible accessibilité aux services des différentes gammes et une faible densité médicale (en vert foncé sur la carte : 3 millions d'habitants). Pour autant, le taux d'emploi reste dans la moyenne et l'adéquation entre emplois et actifs résidents est parmi les plus favorables, ce qui traduit une certaine autonomie de ces territoires. Les rémunérations y sont plutôt modestes. C'est dans ce type de territoire que la part des espaces artificialisés est la plus faible (moins de 2 % de la superficie). On le trouve principalement dans la diagonale à faible densité qui va des Ardennes aux Pyrénées, en passant par la Bourgogne et le Massif central, mais également dans les Alpes du Sud et en Corse.

Huitième type : des territoires autour de villes moyennes, offrant des emplois et des conditions de vie plutôt favorables.

Enfin, de nombreux territoires organisés autour de villes moyennes (en orange sur la carte : 12,1 millions d'habitants) proposent un accès plutôt rapide aux équipements et services. Les conditions de logement sont plutôt bonnes (très peu de personnes vivant dans des logements suroccupés). La population diplômée est relativement peu importante, y compris chez les jeunes, cependant le taux d'emploi est particulièrement élevé avec des disparités entre les femmes et les hommes réduites. L'emploi est très souvent à proximité du domicile mais les salaires sont plutôt faibles et les transports en commun peu développés. Le chômage de longue durée est rare. Ces territoires se situent dans l'ouest et le sud-ouest de la France et à proximité de certains grands pôles de l'Est.

De cette typologie, on peut tirer quelques enseignements généraux concernant le positionnement des territoires en matière de qualité de vie. En premier lieu, la plupart des métropoles ont tendance à se ressembler : elles cumulent les avantages inhérents à la densité de population (accès à l'emploi et aux équipements) et à

leur position économique (lieux de création de richesse), mais connaissent pour la plupart de fortes disparités sociales. On les retrouve souvent dans les deux premiers types. L'espace péri-urbain est socialement hétérogène et se répartit sur plusieurs types de territoire en matière de qualité de vie : tout le péri-urbain n'est pas en situation de « relégation », bien au contraire, puisque c'est dans cet espace que l'on trouve certains territoires plutôt avantagés sur la plupart des dimensions de la qualité de vie, notamment ceux du quatrième type. Enfin, de grandes continuités géographiques apparaissent : le « Grand-ouest » de la France est relativement unifié, autour du huitième type ; la diagonale à faible densité qui va des Ardennes aux Pyrénées est très visible et illustre bien le septième type. De ce point de vue, les empreintes de l'histoire et de la géographie de notre pays restent encore très prégnantes.

3. Conclusion : convergence ou divergence des territoires ?

Pour la plupart des dimensions de la qualité de vie, il est possible de mesurer des évolutions temporelles, sur un pas d'environ dix ans (du début des années 2000 au début des années 2010). L'analyse de la dynamique des indicateurs permet de répondre à deux questions. D'une part, au plan national, assiste-t-on, pour la dimension considérée, à une tendance à une amélioration de la qualité de vie, à une stabilité, ou à une dégradation ? D'autre part, les évolutions déclinées au niveau local traduisent-elles des mécanismes de convergence des territoires (par exemple, des phénomènes de « rattrapage » pour les territoires les moins bien positionnés), des évolutions homogènes, ou au contraire des dynamiques divergentes où les écarts auraient tendance à se creuser entre territoires de vie ?

Une première investigation montre que, pour beaucoup d'indicateurs, la tendance est plutôt à une amélioration et à des évolutions convergentes entre territoires de vie. C'est le cas, par exemple, pour ce qui concerne les revenus, les niveaux de diplôme, les écarts de salaires entre les femmes et les hommes, les indices de mortalité, etc. A l'inverse, les indicateurs qui reflètent l'insertion des jeunes dans l'emploi, les déplacements domicile-travail, la solitude des personnes âgées, ont tendance à se dégrader. Plus inquiétant pour les politiques publiques qui visent l'égalité des

territoires, l'accessibilité aux services, notamment aux services de santé de proximité (médecin et pharmacie), évolue de façon moins favorable dans les territoires déjà les moins bien positionnés. Ces premières analyses des dynamiques territoriales de qualité de vie mériteraient d'être approfondies, tant il est certain qu'elles peuvent interpeller et éclairer ceux qui ont en charge la conduite des politiques publiques, que ce soit au plan national ou au niveau local.

Encadré 1. Méthodologie

La typologie des territoires de vie s'appuie sur une sélection de près d'une trentaine d'indicateurs illustrant les différentes dimensions de la qualité de vie. Les indicateurs sont issus de nombreuses sources de données statistiques produites par l'Insee ou collectées au sein du système statistique public et auprès d'autres administrations.

La typologie a été réalisée en plusieurs étapes. Dans un premier temps, une analyse en composantes principales, effectuée sur les différentes variables à l'échelle des territoires de vie, permet d'interpréter les corrélations entre les indicateurs et de donner du sens au positionnement des territoires. Dans une seconde étape, une classification ascendante hiérarchique aboutit à un regroupement des territoires présentant des caractéristiques semblables.

Les moyennes calculées pour les indicateurs, au niveau de chaque type de territoire et pour la France métropolitaine, sont des moyennes simples des indicateurs établis pour chaque territoire de vie, sans pondération. Par conséquent, la valeur moyenne des territoires de vie de France métropolitaine ne correspond pas exactement à la valeur prise par l'indicateur pour l'ensemble de la France métropolitaine.

Références

- Stiglitz J., A. Sen et J.-P. Fitoussi, 2009, *Rapport de la Commission sur la mesure des performances économiques et du progrès social*, La documentation française, septembre.
- Reynard R. et P. Vialette, 2014, « Une approche de la qualité de vie dans les territoires », *Insee Première*, n° 1519, octobre.
- Amiel M.-H., P. Godefroy et S. Lollivier, 2013, « Qualité de vie et bien-être vont souvent de pair », *Insee Première*, n° 1428, janvier.
- D2DPE, 2009, « Un indicateur de développement humain à l'échelle des territoires du Nord-Pas-de-Calais », Région Nord-Pas-de-Calais, *note D2DPE* n° 24, novembre.

OCDE, 2014, *Comment va la vie dans votre région ? Mesurer le bien-être régional et local pour les politiques publiques*, Organisation de coopération et de développement économiques.

OCDE, 2013, *Comment va la vie ? Mesurer le bien-être*, Organisation de coopération et de développement économiques.

<http://www.oecdbetterlifeindex.org/fr/>